

Résolution sur "les activités du Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe" (N°2)

(adoptée lors de la 17e session de la Conférence permanente des Ministres de l'Education du Conseil de l'Europe, Vienne; Autriche, 16-17 octobre 1991)

Les Ministres européens de l'Education, réunis à Vienne pour la 17e session de leur Conférence Permanente :

SE FELICITENT des changements politiques profonds intervenus en Europe centrale et orientale et dans les Etats baltes depuis leur dernière session ;

REAFFIRMENT le rôle primordial que peut jouer l'éducation dans la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales et dans le rapprochement des peuples d'Europe ;

SE REJOUISSENT de la participation, à cette session, de nombreux représentants des pays d'Europe centrale et orientale et des Etats baltes, à titre d'Etats membres à part entière du Conseil de l'Europe, de parties à la Convention Culturelle Européenne, ou d'observateurs ;

CONSTATENT AVEC SATISFACTION l'évolution du Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe (le CDCC), qui devient ainsi le forum européen le plus large pour la coopération en matière d'éducation ;

RECONNAISSENT la nécessité, pour les Etats membres et les institutions européennes, d'une réaction immédiate et durable, dans l'esprit de la Recommandation 1123/1990 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe relative à "l'assistance pratique à l'Europe Centrale et de l'Est en matière d'éducation", afin que les nouvelles démocraties puissent faire face aux problèmes considérables auxquels leurs systèmes d'éducation sont confrontés ;

NOTENT que plusieurs programmes bilatéraux et multilatéraux sont en cours, qui tendent à assister les politiques de réforme des pays d'Europe centrale et orientale et des Etats baltes ;

DEMANDENT AU CDCC de mettre, dès que possible, à la disposition des décideurs et des éducateurs d'Europe centrale et orientale et des Etats baltes, les résultats de ses travaux récents sur l'éducation primaire, l'éducation interculturelle, les langues vivantes, l'éducation des adultes, la mobilité universitaire et la recherche en éducation, et d'étendre le Système européen des bourses pour enseignants de manière à permettre à un plus grand nombre d'enseignants d'Europe centrale et orientale de participer à des stages de formation continue dans d'autres Etats membres ;

RECOMMANDENT que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe accorde au CDCC les ressources nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes d'action du

Comité de l'Éducation du CDCC et de la Conférence Régulière sur les Problèmes Universitaires afin d'aider les pays d'Europe centrale et orientale et les États baltes à réformer et démocratiser leur système d'éducation ;

SE FELICITENT des propositions présentées par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, qui concernent :

- l'élaboration de matériels et de moyens pédagogiques pour l'éducation aux droits de l'homme et l'instruction civique, à l'intention des élèves comme des enseignants ;
- le recrutement de professeurs de langue volontaires pour enseigner dans les pays d'Europe centrale et orientale et les États baltes ;
- un programme de liens, de jumelages et d'échanges scolaires entre des établissements de toutes les régions de l'Europe.

Ces propositions devraient être élaborées dans les meilleurs délais par le Conseil de l'Europe, de concert avec les États membres et les autres institutions européennes et organisations non gouvernementales ;

EXPRIMENT leur extrême gratitude aux autorités autrichiennes pour leur généreuse hospitalité au cours de la présente session ;

REMERCIENT l'UNESCO, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Commission des Communautés Européennes, le Conseil Nordique des Ministres et l'AELE pour leurs riches contributions au rapport d'activité sur "la coopération européenne en matière d'éducation", ainsi que M. Stephen JONES pour sa remarquable introduction au rapport ;

SE FELICITENT de la collaboration établie d'ores et déjà entre les organisations oeuvrant pour la coopération en matière d'éducation ;

SOUHAITENT qu'elle soit intensifiée afin d'arriver à une information réciproque, une coordination des programmes et la poursuite d'activités communes ;

ACCEPTENT avec plaisir l'invitation des autorités espagnoles à tenir leur 18^e session à Madrid, en mai 1993 sur le thème "Construire la nouvelle Europe : valeurs démocratiques, éducation, et mobilité".